



**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain PLAISANCE, Maire.

**Présents** : M. Alain PLAISANCE, M. Stéphane FONDANESCHES, Mme Josée ARGENTIN, M. Eric BODINIER, Mme Ludivine BOULAY-MOUZON, Mme Martine BOUCHERON, M. Dominique BALDUCCI, Mme Emmanuel COUPARD, M. Jean-Charles de VOGÛE, M. Stéphane MASSE, Mme Karine TURPIN

**Conseillers Municipaux,**

**Pouvoir(s)** :

**Absent(e)s** : M. Michel TROUPEL, Mme Anika MAJDLING, M. Emmanuel COURTAY, Mme Mélanie TOUCHARD, Mme Emilie BOISSON, Mme Justine VEYRRIERES

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane FONDANESCHES

	Nombre de Conseillers : En exercice	17
Date de la convocation : 17/06/2024	: Présents	11
Date de l'affichage de la convocation : 17/06/2024	: Votants	11

Monsieur Alain PLAISANCE, Maire, ouvre le Conseil Municipal à 20h34.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21/03/2024.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu qui sera annexé.**

**DÉLIBÉRATION - PROLONGATION DU DELAI DE SURSIS A STATUER DANS LE CADRE DE  
LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de prolonger les effets du sursis à statuer pour une période d'un an supplémentaire à compter de la fin du délai initial de deux ans, dans les conditions fixées à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme et pour toutes les demandes d'autorisation d'occupation des sols ou la réalisation de projets d'aménagement ne correspondant pas aux objectifs globaux du futur plan local d'urbanisme ou de nature à compromettre son exécution

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de motiver et de signer les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité dans les conditions définies aux articles L.231-1 et L.231-2 du code général des collectivités territoriales

## DÉLIBÉRATION – ATTRIBUTION DES SUBVENTION 2024 AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VOTE** le montant alloué à chaque association ;  
**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

## DÉLIBÉRATION – ADOPTION CONVENTION DE FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS DU SYSTEME D'INFRASTRUCTURE MUTUALISEE DU SYSTEME D'INFORMATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention de financement par fonds de concours du système d'infrastructure mutualisée du système d'information, ci-annexée

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de financement par fonds de concours du système d'infrastructure mutualisée du système d'information, ainsi que, tous documents s'y rapportant, notamment les éventuels avenants

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024

## DÉLIBÉRATION – ADOPTION CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PLAN VERT DE L'Ile-De-France – LA NATURE POUR TOUS ET PARTOUT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention portant attribution d'une aide financière dans le cadre du plan vert de L'ILE-DE-FRANCE – la nature pour tous et partout, ci-annexée.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention portant attribution d'une aide financière dans le cadre du plan vert de L'ILE-DE-FRANCE – la nature pour tous et partout, ainsi que, tous documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION – REVALORISATION DES TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION, PERI ET EXTRA-SCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOpte** les tarifs ci-dessus. Ils seront appliqués dès signature de la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES :**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H06.

**Affiché le** : 26 juin 2024

**Retiré le** : 26 août 2024

A Maincy, le 25 juin 2024

Le Maire

Alain PLAISANCE

